



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA)

en vue de la mise en œuvre de la Stratégie
culturelle régionale océanienne

2022–2032

DÉCENNIE POUR LA CULTURE OCÉANIENNE

Vers un développement culturel durable

Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032

DÉCENNIE POUR LA CULTURE OCÉANIENNE
Vers un développement culturel durable



Suva, Fidji, 2023

© Communauté du Pacifique (CPS) 2023

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022-2032 : décennie pour la culture océanienne – vers un développement culturel durable

- 1.Culture – Oceania.
- 2.Cultural policy — Oceania.
- 3.Cultural policy – Planning – Oceania.
- 4.Cultural policy – Evaluation — Oceania.
- 5.Cultural property — Oceania.

I. Titre II. Communauté du Pacifique

344.0995

AACR2

ISBN: 978-982-00-1509-8

Sommaire

Sigles et abréviations	ii
Figures et tableaux	ii
Introduction	1
Objet	1
Une approche océanienne Élaboration de la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032	2
Définitions clés Terminologie employée dans la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	3
Termes clés fondamentaux	3
Termes ayant trait au patrimoine	4
Termes ayant trait aux savoirs traditionnels et aux expressions de la culture	5
Termes ayant trait aux priorités définies dans la Stratégie culturelle régionale océanienne	6
Principaux domaines de performance pour le suivi-évaluation	7
Théorie du changement	8
Cadre logique.....	11
Principes directeurs	16
Cadre de SEA « Rebbilib »	17
Activités de SEA	19
Suivi	21
Phase 1 Bilan national et régional	22
Phase 2 Rapport de synthèse sur l’avancée de la mise en œuvre	24
Évaluation	24
Apprentissage.....	24
Rapports.....	25
Stockage des données	25
Rôles et responsabilités.....	26
Calendrier indicatif.....	28

Sigles et abréviations

CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPAC	Conseil des arts et de la culture du Pacifique
CPS	Communauté du Pacifique
FestPAC	Festival des arts et de la culture du Pacifique
HRSD	Division droits de la personne et développement social
PEARL	politique Planification, évaluation, responsabilité, réflexion et amélioration continue de la CPS

Figures et tableaux

Figure 1. Narration visuelle de la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	2
Figure 2. L'instrument de navigation « Rebbilib ».....	17
Figure 3. Aperçu des activités et de leurs principaux objectifs.....	19
Tableau 1. Principaux domaines de performance.....	7
Tableau 2. Domaines prioritaires de la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	8
Tableau 3. La théorie du changement aux fins de la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032.....	10
Tableau 4. Cadre logique pour la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	11
Tableau 5. Cadre du système de SEA.....	18
Tableau 6. Activités et calendrier prévu pour le Plan de SEA de la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	20
Tableau 7. Désignation des rôles et responsabilités pour les activités de SEA associées à la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	26
Tableau 8. Calendrier indicatif pour la mise en œuvre des activités de SEA associées à la Stratégie culturelle régionale océanienne.....	28

Introduction

Le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) de la Stratégie culturelle régionale océanienne est un instrument conçu pour appuyer la mise en œuvre et l'évaluation des progrès réalisés en vue d'obtenir les effets escomptés de la Stratégie. Le projet de stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032 a été élaboré par le groupe de travail sur la culture, et le Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC) a donné son aval pour que des consultations soient menées de novembre 2020 à juin 2021. La Stratégie répond à une demande des autorités des pays océaniques par l'intermédiaire de la Conférence biennale des ministres de la Culture du Pacifique.

Imprégnée de notre récit culturel océanien, la Stratégie est aussi tournée vers l'avenir. Elle jette les bases de l'investissement, du développement et de la croissance dans le secteur de la culture, ainsi qu'au niveau des priorités de développement nationales et régionales. La Stratégie prend acte des priorités distinctes et diverses de chaque pays océanien et recense les domaines dans lesquels nous pouvons collaborer en nous appuyant sur nos valeurs culturelles et domaines d'intérêt communs.

Le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) de la Stratégie culturelle régionale océanienne a été élaboré en tenant compte des commentaires reçus, ainsi que des discussions et consultations engagées en continu avec le groupe de travail sur la culture et le CPAC au sujet de la conception de cette stratégie. Il repose sur plusieurs documents clés :

1. [la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022 – 2032](#) ;
2. [Pacific Monitoring, Evaluation and Learning: Capacity Strengthening Rebbilib¹, Communauté du Pacifique \(2020\)](#) ;
3. [Guide de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques culturelles en Océanie, Teaiwa, K. M \(2012\)](#) ;
4. [Les usages culturels en Océanie – Recommandations à l'intention des agents intervenant auprès des populations océaniques, Communauté du Pacifique, Communauté du Pacifique \(2020\)](#) ;
5. [Indicateurs Culture 2030, UNESCO \(2019\)](#) ; et
6. [Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement : Manuel méthodologique, UNESCO \(2014\)](#).

Objet

Le Plan de SEA est un guide destiné à la Communauté du Pacifique (CPS) et à ses principaux partenaires, notamment les partenaires du développement et les autorités des États et Territoires insulaires océaniques, pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations et répondre aux attentes en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Il s'inscrit également dans la droite ligne des engagements plus généraux pris par la CPS et sa Division droits de la personne et développement social (HRSD), notamment dans le cadre de la politique Planification, évaluation, responsabilité, réflexion et amélioration continue (PEARL) de l'Organisation, du Plan stratégique de la CPS et du Plan d'activité 2021–2025 de la Division HRSD. L'objet du Plan de SEA de la Stratégie est triple :

1. *éclairer* l'élaboration d'outils permettant d'évaluer les progrès réalisés en vue d'obtenir les différents effets escomptés de la Stratégie ;
2. *définir* les rôles et responsabilités de chaque partie prenante en matière de suivi-évaluation à l'échelle nationale et régionale ; et
3. *guider* les processus et calendriers d'évaluation des effets prioritaires et des indicateurs qui ont été définis.

Il a vocation à :

- **Rendre compte** des avancées : faire en sorte que les résultats escomptés prévus dans le Cadre logique soient obtenus en générant des données factuelles solides issues de procédures systématiques de suivi, d'analyse et de contrôle. Les données de la Stratégie sur chaque indicateur seront complétées par des informations financières, et la Division HRSD rendra régulièrement compte au CPAC et entretiendra des rapports réguliers avec lui.

1 [https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/SPC/Publications/Pacific Monitoring Evaluation and Learning Capacity Strengthening Rebbilib.pdf](https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/SPC/Publications/Pacific%20Monitoring%20Evaluation%20and%20Learning%20Capacity%20Strengthening%20Rebbilib.pdf).

- Appuyer la **réflexion et l'apprentissage dans une optique d'amélioration** : le Plan de SEA sera au cœur du système de SEA de la Stratégie. Il guidera non seulement toutes les réflexions sur les progrès réalisés, mais il permettra aussi de déterminer ce qui a fonctionné ou non, en vue d'apporter d'éventuelles modifications au plan de mise en œuvre et aux mesures de gestion adaptative. Les données de SEA aideront à gérer toute mesure corrective qui pourrait s'avérer nécessaire en cours de mise en œuvre, et permettront de cibler les bons groupes lors des interventions et de prendre en compte les perspectives diverses des parties prenantes dans le cadre des activités. Elles mettront également en lumière les lacunes et difficultés, et orienteront les futures priorités de financement.
- Appuyer **l'échange de connaissances et d'informations** entre toutes les principales parties prenantes : le Plan de SEA établit une procédure permettant aux parties prenantes de partager des connaissances concernant les industries culturelles et créatives dans le Pacifique, afin que la planification et l'élaboration des politiques soient fondées sur des éléments factuels. Des outils de connaissances seront créés de manière collaborative et diffusés auprès des parties prenantes afin de recenser et de partager les enseignements tirés lors des phases de mise en œuvre. Cela permettra également de veiller à ce que la mise en œuvre de la Stratégie reste pertinente, pilotée à l'échelle locale et adaptée au contexte.
- Clarifier les **effets de la Stratégie** : le Plan de SEA rendra non seulement compte des résultats, escomptés ou non, des activités de mise en œuvre, mais il explicitera aussi « comment » le changement se produit.

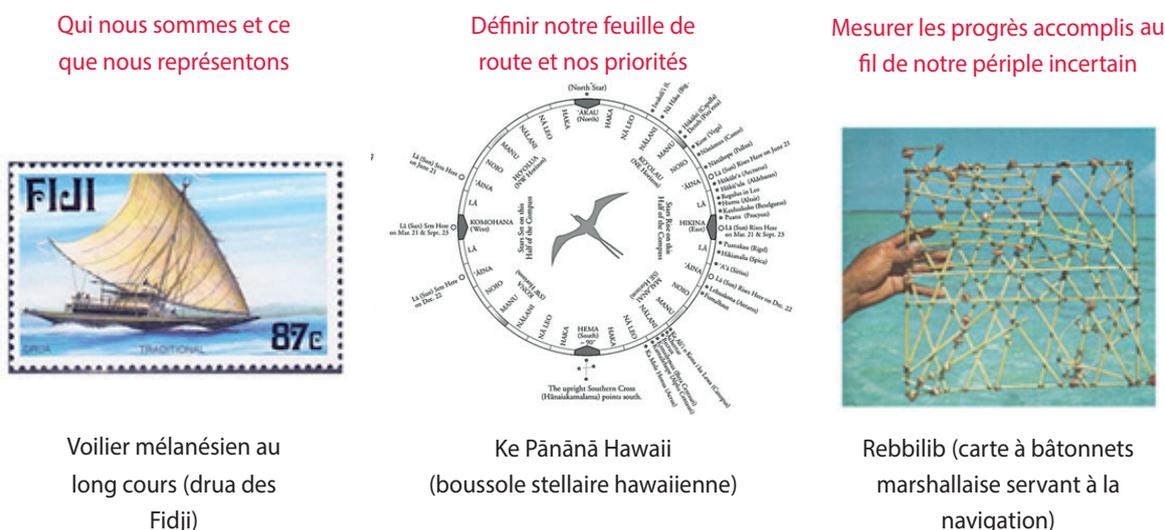
Une approche océanienne | Élaboration de la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032

Qui nous sommes. Où nous sommes. Où nous voulons aller. Quel chemin nous voulons emprunter.

Présenté sous forme visuelle, le récit relatant la culture et le développement dans le Pacifique repose sur la métaphore des voyages et de la navigation, et s'appuie sur la philosophie de la Stratégie culturelle régionale océanienne : « **Notre avenir est dans notre passé** ». Il s'agit d'un cadre d'orientation mettant en valeur les modes de savoir et les savoir-faire du Pacifique, et éclairant une démarche tournée vers l'avenir et adaptée au contexte, qui procède d'une analyse rétrospective technique et d'une réflexion prospective utilisant des approches et des méthodes océaniques pour imaginer et orienter la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne.

La métaphore de la navigation fait appel à une référence visuelle centrale provenant de Mélanésie, la pirogue double (**drua des Fidji**), pour représenter notre identité régionale et le voyage collectif que nous entreprenons. La deuxième référence visuelle, d'origine polynésienne, est la boussole stellaire **ke pānānā Hawaii**, qui permet de définir notre feuille de route et nos priorités. Enfin, la carte à bâtonnets marshallaise (**Rebbilib**), qui vient de Micronésie, représente le processus de suivi et d'évaluation qui permettra de mesurer les progrès accomplis au fil de notre périple à travers divers contextes de développement, d'un bout à l'autre de la Stratégie culturelle régionale océanienne.

Figure 1. Narration visuelle de la Stratégie culturelle régionale océanienne



Définitions clés | Terminologie employée dans la Stratégie culturelle régionale océanienne

Voici pour information une sélection de termes clés utilisés dans la Stratégie culturelle régionale océanienne, regroupés par thème : termes clés fondamentaux, termes ayant trait au patrimoine, termes ayant trait aux savoirs traditionnels et aux expressions de la culture, et termes ayant trait aux priorités définies dans la Stratégie.

Termes clés fondamentaux

Cartographie culturelle

La cartographie culturelle est un instrument important de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et matériel. Des approches et des outils spécifiques sont mis en œuvre dans le cadre de la collecte et de la gestion participatives communautaires de données, avec l'aide de logiciels de cartographie SIG (système d'information géographique).

Culture

La culture s'entend du mode de vie d'un groupe de personnes déterminé. Aux fins de la Stratégie culturelle régionale océanienne, elle désigne l'ensemble distinct de traits « spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et [...] englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (UNESCO, 2001). Plus simplement, le terme désigne le mode de vie d'un groupe de personnes déterminé, et notamment leurs systèmes de valeurs et de croyances, leurs visions du monde, leurs philosophies et les systèmes de savoirs exprimés à travers leur(s) langue(s).

Développement durable

La définition du développement durable la plus couramment utilisée est celle qui figure dans le rapport Brundtland de 1987 (Notre avenir à tous), préparé pour la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Il définit le développement durable comme un mode de développement qui répond « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Industries culturelles et créatives

Il n'existe pas de définition unique des industries culturelles et créatives (ICC), malgré la popularisation récente du terme. Certaines personnes choisissent de parler simplement d'industries culturelles ou d'industries créatives. Lorsqu'on emploie les termes séparément, « **industries culturelles** » désigne plus précisément le patrimoine culturel et les formes traditionnelles de création, et « **industries créatives** » recouvre les biens et services créatifs qui vont de pair avec innovation, génération de profits et création d'emplois. Les industries culturelles sont alors parfois désignées par le terme « **économie culturelle** », et les industries créatives par le terme « **économie créative** ». Il est admis que les industries culturelles et créatives présentent une valeur à la fois culturelle et commerciale.

Regroupées sous un terme commun, les industries culturelles et créatives s'entendent de tout investissement, toute activité génératrice de profits et toute possibilité de création d'emplois reposant sur la propriété intellectuelle dans le patrimoine culturel ainsi que dans le domaine des arts créatifs. Cela comprend la publicité, l'architecture, les arts et l'artisanat, le design, la mode, le cinéma, la vidéo, la photographie, la musique, les arts du spectacle, l'édition, la recherche et le développement, les logiciels, les jeux vidéo, l'édition électronique et la télévision/radio. On parle parfois d'**économie orange** pour désigner les ICC.

Peuples autochtones et communautés locales

Le terme « **peuples autochtones et communautés locales** » met en lumière le fait que les communautés sont liées depuis longtemps aux terres et aux eaux qu'elles occupent ou utilisent traditionnellement. Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui sont héritières des sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, et se jugent distinctes des autres secteurs et communautés issus des colons au sein de leurs sociétés contemporaines. L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones fait

observer que, compte tenu de leur relation et de leurs liens de dépendance séculaires avec les ressources locales, les **communautés locales** ont également acquis avec le temps un corpus de savoirs, d'innovations et de pratiques sur la gestion durable et l'aménagement, notamment des savoirs écologiques utiles.

Les communautés autochtones sont parfois appelées **peuples premiers**. Les communautés autochtones océaniques se désignent souvent par des indications géographiques concrètes ou dans leur propre langue. Par exemple, les Maoris autochtones sont appelés *Tangata Whenua* (peuple de la terre) en Nouvelle-Zélande. On peut aussi citer les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres en Australie, les iTaukei aux Fidji, les Kanaks en Nouvelle-Calédonie, les Chamoru/Chamorro à Guam/aux Îles Mariannes et les Ta'ata Mā'ohi à Tahiti. En Australie, aux Fidji, à Hawaï et dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques, les **communautés locales** comprennent également des communautés issues de la diaspora océanique. En Nouvelle-Zélande, le terme Pasifika/Pasefika désigne les citoyens et les communautés de la diaspora qui présentent des liens ancestraux et patrimoniaux avec d'autres communautés insulaires du Pacifique.

Termes ayant trait au patrimoine

Patrimoine culturel

Dans le contexte de la Stratégie culturelle régionale océanique, le patrimoine culturel s'entend du patrimoine culturel tant immatériel que matériel qui est transmis d'une génération à l'autre. Le **patrimoine culturel immatériel** comprend les traditions ou les expressions vivantes de la culture, la langue et les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, ainsi que les arts/artisanats patrimoniaux. Le **patrimoine culturel matériel** comprend :

- le patrimoine culturel mobilier (artisanat/arts patrimoniaux, peintures, sculptures/gravures, pièces de monnaie, manuscrits, etc.) ;
- le patrimoine culturel immobilier (paysages culturels ancestraux, sites archéologiques, etc.) ; et
- le patrimoine culturel subaquatique, dont les océans, les rivières, les lacs, etc. (épaves de navires, ruines et cités enfouies sous les mers).

Dans le contexte océanique, le patrimoine est appréhendé dans sa globalité et recouvre des éléments du patrimoine culturel comme du patrimoine naturel. Cette étroite proximité requiert souvent de déployer des efforts et des programmes intégrés en la matière. À titre d'exemple, on peut citer les sites mixtes du patrimoine mondial, qui présentent des éléments d'intérêt naturel et culturel. Le patrimoine englobe aussi les habitats naturels importants pour la conservation in situ de la biodiversité, en particulier ceux qui abritent des espèces menacées.

Patrimoine naturel

Le **patrimoine naturel** désigne des éléments naturels, des formations géologiques et physiographiques et des zones réservées qui englobent des sites naturels présentant un intérêt scientifique ou un intérêt en matière de conservation, ou d'une beauté exceptionnelle, ainsi que des zones qui abritent les habitats d'espèces animales et végétales menacées ou à risque. À cet égard, la protection face au changement climatique des sites du patrimoine naturel, en particulier ceux qui font partie du patrimoine mondial, est essentielle.

Termes ayant trait aux savoirs traditionnels et aux expressions de la culture

Accès et partage des avantages

Initialement associé à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le terme « **accès et partage des avantages** » désigne les modalités d'accès aux ressources génétiques et les mécanismes qui assurent le partage des avantages entre les utilisateurs et les fournisseurs de ces ressources. Dans le contexte du patrimoine culturel, l'accès et le partage des avantages s'entendent de modalités similaires établies entre, d'une part, les communautés autochtones et locales en leur qualité de détentrices et de propriétaires des savoirs traditionnels et des expressions de la culture et, d'autre part, les utilisateurs potentiels. Le concept d'accès et partage des avantages est fondé sur les idées d'équité et de reconnaissance de la valeur attribuée aux connaissances et compétences partagées.

Propriété culturelle et intellectuelle autochtone

Jean Kearney, Aurora Intern et Terri Janke ont donné la définition suivante de la propriété culturelle et intellectuelle autochtone en 2018 :

La propriété culturelle et intellectuelle autochtone se fonde sur le droit à l'autodétermination et elle relève du droit des peuples autochtones à leur patrimoine et à leur culture. Le patrimoine inclut tous les aspects des pratiques culturelles, des savoirs traditionnels et des ressources et systèmes de savoirs que les peuples autochtones se sont constitués dans le cadre de leur identité autochtone. Les droits de propriété culturelle et intellectuelle autochtone recouvrent également les domaines suivants : œuvres littéraires, spectacles et œuvres artistiques (voir droit d'auteur), langues, types de savoirs, y compris les savoirs spirituels, propriété culturelle matérielle et immatérielle, restes humains ancestraux et matériel génétique autochtones, ressources environnementales culturelles, sites d'importance pour les peuples autochtones et documentation sur le patrimoine autochtone.

Les droits de propriété culturelle et intellectuelle autochtone sont collectifs dans la mesure où l'expression et les savoirs culturels sont issus d'un groupe clanique et transmis de génération en génération. Comme la culture autochtone s'inscrit dans la durée, la propriété culturelle et intellectuelle autochtone inclut également les créations fondées sur le patrimoine culturel autochtone. Les droits de propriété culturelle et intellectuelle autochtone découlent de lois coutumières qui ne sont pas reconnues par le système juridique. Du fait de lacunes dans la législation, à moins que les peuples autochtones ne remplissent les conditions du droit de la propriété intellectuelle tels que le droit d'auteur, leurs droits ne sont pas protégés et sont susceptibles d'être exploités.

Propriété intellectuelle (PI) et droits de propriété intellectuelle (DPI)

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) définit la **propriété intellectuelle** (PI) comme les œuvres de l'esprit telles que les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et modèles, ainsi que les emblèmes, les noms et les images utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle est protégée par la loi, par exemple au moyen de brevets, de droits d'auteur et d'enregistrements de marques, qui permettent aux créateurs de tirer une reconnaissance ou un avantage financier de leurs inventions ou créations. En conciliant les intérêts des innovateurs et ceux du grand public, le système de la propriété intellectuelle vise à favoriser un environnement propice à l'épanouissement de la créativité et de l'innovation. Les **droits de propriété intellectuelle** sont des droits juridiques accordés aux créateurs ou aux inventeurs qui assurent une protection juridique pendant une durée déterminée.

Les innovations ou les nouvelles créations qui relèvent des savoirs traditionnels et des expressions de la culture peuvent faire l'objet d'une protection des DPI sous la forme d'un brevet, d'un enregistrement de marque ou d'une indication géographique, voire d'un secret d'affaires ou de renseignements confidentiels. En revanche, ni les savoirs traditionnels et les expressions de la culture ni les savoirs écologiques traditionnels eux-mêmes ne sont actuellement couverts par les droits de propriété intellectuelle, car on considère qu'ils relèvent de la propriété collective ou communautaire, et ils sont par conséquent difficiles à protéger sous le régime classique de la propriété intellectuelle. Alors que les législations habituelles relatives à la propriété intellectuelle définissent une durée fixe de protection, les peuples autochtones et les communautés locales arguent que leurs droits afférents aux savoirs traditionnels et aux expressions de la culture sont immuables et ne sauraient être limités dans le temps. C'est la raison pour laquelle la définition de la propriété culturelle et intellectuelle des populations autochtones est importante. Voir ci-dessous.

Savoirs écologiques traditionnels

Les savoirs écologiques traditionnels s'entendent du répertoire des savoirs, croyances, valeurs, traditions, pratiques, institutions et visions du monde que les communautés autochtones et locales créent, perpétuent et détiennent en relation étroite avec leur environnement naturel. Les savoirs écologiques traditionnels regroupent tous les savoirs et les pratiques, ainsi que les conceptions autochtones de la notion de garde (« custodianship »), au sein de l'écologie culturelle globale de la terre, du ciel et de la mer.

Savoirs traditionnels et systèmes de savoirs autochtones

Les **savoirs traditionnels** désignent les connaissances, le savoir-faire, les techniques et les pratiques qui sont élaborés, préservés et transmis d'une génération à l'autre au sein d'une communauté et qui font souvent partie intégrante de son identité culturelle ou spirituelle. S'il n'existe pas encore de définition des savoirs traditionnels acceptée au niveau international, on peut dire ceci :

- Les savoirs traditionnels au sens large recouvrent les connaissances proprement dites ainsi que les expressions culturelles traditionnelles, y compris les signes distinctifs et les symboles associés aux savoirs traditionnels.
- Les savoirs traditionnels au sens strict désignent les connaissances en tant que telles, en particulier celles qui résultent de l'activité intellectuelle exercée dans un contexte traditionnel, et comprennent le savoir-faire, les pratiques, les techniques et les innovations.

Les savoirs traditionnels s'inscrivent dans un large éventail de contextes et comprennent notamment les connaissances acquises dans les domaines de l'agriculture, de la science, de la technique, de l'écologie et de la médecine traditionnelle ainsi que de la biodiversité.

L'utilisation du terme « savoirs traditionnels » a été contestée par certains, qui considèrent que le terme « systèmes de savoirs autochtones », plus global, rend mieux compte de la nature des connaissances culturelles des peuples autochtones.

Termes ayant trait aux priorités définies dans la Stratégie culturelle régionale océanienne

Bien-être culturel

Le **bien-être culturel** prend en compte la contribution de la culture à l'état généralisé de bien-être ou à un sentiment de mieux-être global qui assure la survie, les moyens d'existence, la résilience et la dignité d'un groupe de personnes. Le bien-être culturel est le socle du bien-être global. Il est composé de différents facteurs de protection culturelle, qui contribuent au bien-être individuel et collectif en garantissant l'inclusion, la justice et la cohésion sociales. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- les systèmes de valeur, les croyances et l'identité d'un groupe de personnes ;
- la liberté de parler sa langue, de participer à une communauté culturelle et linguistique et d'y appartenir ;
- le droit de préserver et d'assurer l'interprétation et l'expression de ses systèmes de savoirs, de son patrimoine culturel et de son histoire, des paysages, des bâtiments et des expressions artistiques ; et
- l'accès et la participation aux manifestations et activités culturelles.

Cadres de politique culturelle

Les **cadres de politique culturelle** s'entendent des ensembles de politiques, procédures ou objectifs et priorités établis en bonne et due forme, à utiliser dans les négociations ou dans la prise de décision afin d'orienter les investissements consentis dans la culture aux échelons national ou régional, le développement et la croissance au cours d'une période

donnée. Il peut s'agir par exemple d'une politique culturelle nationale, d'une politique artistique nationale, d'un cadre national en matière de savoirs traditionnels/savoirs écologiques traditionnels, de plans nationaux de développement durable, de plans nationaux de développement, de cadres nationaux relatifs au programme scolaire, ou encore de stratégies et cadres régionaux.

Innovation culturelle

Aux fins de la Stratégie culturelle régionale océanienne, l'**innovation culturelle** désigne l'élaboration et la conception de nouvelles expressions culturelles et/ou de biens et services culturels. Ces nouvelles expressions culturelles peuvent prendre modèle ou reposer sur le patrimoine culturel matériel et/ou un processus et des méthodologies culturels, et prennent dûment en compte les savoirs traditionnels et leurs détenteurs. Elles comprennent :

- des éléments de créativité, des inventions, de nouvelles manières de voir et de faire, l'utilisation de nouveaux médias et moyens, des matériels, des processus et des technologies (la transformation étant considérée comme l'intégration de technologies numériques dans tous les secteurs économiques, y compris les ICC) ; et
- de nouvelles approches innovantes qui valorisent la continuité de la culture et renforcent les pratiques culturelles ainsi que l'utilisation, d'une manière nouvelle, de méthodes, d'approches et de matériels traditionnels.

L'innovation culturelle est au cœur des ICC et met en évidence la nécessité de protéger les savoirs traditionnels et les expressions de la culture des communautés autochtones et locales. Les mécanismes de protection incluent l'utilisation de principes et processus pertinents qui garantissent la participation et une rémunération adaptée des communautés autochtones et locales par différents moyens, dont les dispositifs d'accès et de partage des avantages.

Statistiques culturelles

Le terme « **statistiques culturelles** » est utilisé au sens large pour désigner les données collectées afin de mesurer des dimensions culturelles particulières dans l'ensemble des domaines économiques et sociaux, par exemple, dans la culture et l'enseignement, les industries culturelles et créatives, l'investissement dans le patrimoine national, les programmes de revitalisation des langues ou le nombre de bourses dans les domaines de la culture et des arts.

Principaux domaines de performance pour le suivi-évaluation

Six questions ciblées orientent le suivi continu et l'évaluation périodique de la Stratégie. Elles correspondent aux **Principaux domaines de performance du SEA**.

Tableau 1. Principaux domaines de performance

Principaux domaines de performance		Questions
1	Stratégie et orientation	Allons-nous dans le bon sens ?
2	Gestion et gouvernance	La façon dont nous mettons en œuvre le plan est-elle aussi efficace que possible ?
3	Produits	Les produits sont-ils adaptés au public ciblé et respectent-ils les normes requises ?
4	Adoption	La population a-t-elle accès à notre travail et le partage-t-elle ?
5	Effets et impacts	À quel type d'effets ou d'évolutions le travail réalisé a-t-il contribué ?
6	Contexte	Dans quelle mesure nos projets et les effets escomptés sont-ils affectés par : a) les évolutions du climat politique, économique, social, environnemental et organisationnel ; et b) les épidémies, les pandémies, les catastrophes naturelles et les catastrophes humanitaires ?

2 Voir : Method Labs, 2016. Ils sont appelés « domaines de performance » dans (Hovland, 2007) et « domaines de suivi » dans (ROMA, 2014).

Ces six domaines de SEA sont mis en application grâce à trois mesures pratiques :

1. clarifier l'objet et déterminer l'intensité et le rythme appropriés du suivi-évaluation dans ce domaine ;
2. définir les principales questions de suivi-évaluation pour lesquelles vous souhaitez obtenir des réponses dans ce domaine ; et
3. trouver les approches, méthodes et indicateurs appropriés pour répondre aux questions principales.

Le Plan de SEA vise à déterminer l'étendue des progrès réalisés dans les cinq domaines prioritaires de la Stratégie. Ces priorités sont énoncées sous la forme de déclarations pour l'avenir, qui décrivent les effets escomptés dans le cadre de la Décennie pour la culture. L'accent sera mis sur les principaux indicateurs au sein de chaque domaine prioritaire, l'objectif étant de suivre et d'évaluer de manière efficace et rationnelle la mise en œuvre et les effets de la Stratégie. Dans le Plan de SEA, une attention particulière est accordée aux facteurs contextuels, en lien notamment avec le **Plan de communication en vue de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne**.

Tableau 2. Domaines prioritaires de la Stratégie culturelle régionale océanienne

Priorité 1 Cadres de politique culturelle	Nos législations, stratégies et politiques nationales soulignent l'importance de la culture et du patrimoine.
Priorité 2 Patrimoine culturel	Notre patrimoine culturel, nos expressions artistiques et nos langues sont protégés et sont en plein essor.
Priorité 3 Bien-être culturel	Nos cultures sont considérées comme faisant partie intégrante du bien-être économique, environnemental, social, spirituel et affectif.
Priorité 4 Innovation culturelle	Nous promouvons la culture de manière innovante pour les générations futures.
Priorité 5 Statistiques culturelles	Les statistiques culturelles sont actualisées, accessibles et utilisées à l'appui d'une prise de décision efficace et ciblée.

Théorie du changement

La théorie du changement adoptée par le groupe de travail en 2019 repose sur une démarche de résolution des problèmes, qui propose de commencer par cerner le problème à résoudre et de définir les évolutions souhaitées à long terme. En partant du constat que le changement n'est pas linéaire et qu'il se déroule en plusieurs temps, la théorie du changement décrit en détail les étapes importantes menant à une évolution à long terme, l'approche permettant d'obtenir ce changement et les hypothèses sous-jacentes. Cette méthode est employée dans la Stratégie culturelle régionale océanienne en vue de déterminer si des progrès sont à noter sur le plan de la vision et des priorités de la Stratégie et dans quelle mesure des produits ont été obtenus dans les domaines prioritaires. Elle doit permettre aux pays et à la région de vérifier concrètement que les changements souhaités ont bien eu lieu. La théorie du changement décrite ci-dessous doit permettre de résoudre trois grands problèmes : le manque de financements et de moyens, les lacunes de la politique de développement, et la nécessité de reconnaître la contribution de la culture au développement durable. Son postulat est donc le suivant :

Si des moyens financiers et humains étaient investis dans la préservation et la sauvegarde du patrimoine, de la culture et des arts océaniques, *alors* la culture serait mieux intégrée en tant que levier et moteur du développement durable et les intermédiaires culturels et les communautés seraient mieux soutenus.

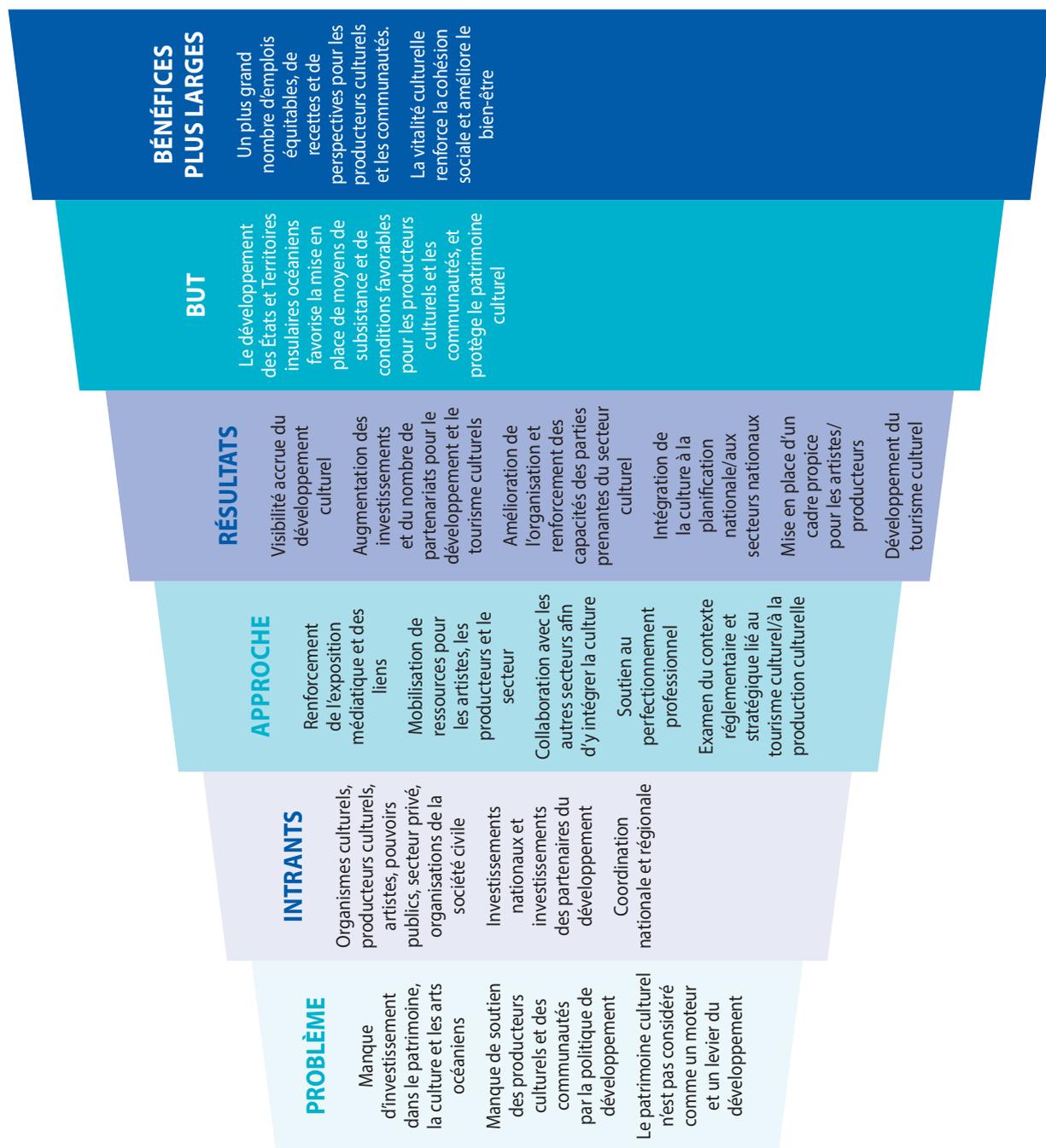
L'objectif est de rassembler les parties prenantes du secteur culturel de manière coordonnée et de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources, la communication, les mécanismes institutionnels, l'intégration de la culture dans l'ensemble des secteurs et la production culturelle.

Hypothèses

Le suivi-évaluation de la Stratégie culturelle régionale océanienne reposera sur l'approche de la théorie du changement. Plusieurs hypothèses ayant trait au secteur culturel, à la culture dans le domaine du développement et aux ICC dans toute l'Océanie y sont formulées.

- Les producteurs culturels et les communautés tireraient profit d'un contexte de développement qui accorde de l'importance à leurs biens et services.
- Une meilleure intégration de la culture renforcerait le développement des îles du Pacifique.
- Le développement culturel sera favorisé par une collaboration entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé.
- Les partenaires potentiels seront sensibles aux informations concernant l'importance de la culture.
- L'intégration de la culture sera bien accueillie par les porteurs d'autres politiques et programmes sectoriels qui y verront un moyen de valoriser les effets obtenus.
- Une meilleure communication suscitera un regain d'intérêt au-delà des parties prenantes habituelles du secteur culturel.
- Le renforcement des capacités dans le secteur culturel permettra de gérer plus efficacement ledit secteur et ouvrira des perspectives pour les parties prenantes.
- Les perspectives plus larges offertes dans le domaine de la culture profitent à l'ensemble de la société.

Tableau 3. La théorie du changement aux fins de la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032



Cadre logique

Ce cadre logique complet guidera l'élaboration et la mise en œuvre du système de SEA. La fréquence des activités de SEA suit le calendrier d'établissement de rapports de la Stratégie culturelle régionale océanienne, composé de deux cycles de mise en œuvre d'une durée de cinq ans. Les principaux rapports seront présentés tous les deux ans, et seront complétés par un rapport à mi-parcours après le premier cycle et un rapport de fin de la Décennie à l'issue du deuxième cycle. Ces rapports bisannuels viennent s'ajouter aux rapports régionaux sur les ODD.

Tableau 4. Cadre logique pour la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne

Effet	Chaîne de résultats	Indicateur	Source et moyen de vérification	Fréquence	
Impact	Évaluer la diffusion de la Stratégie culturelle régionale océanienne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Statistiques issues de communications en ligne (visites de pages Web, publications sur les réseaux sociaux, likes, partages, etc.) 2. Mentions dans la presse et interviews dans les médias 	<p>Statistiques issues de la page Web et des réseaux sociaux de la CPS</p> <p>Suivi médiatique</p>	<p>Chaque année</p> <p>En continu</p>	
Domaine prioritaire 1	Échelon national : évaluer les progrès réalisés pour renforcer les politiques, les législations et les lignes directrices nationales	3. Inclusion prioritaire des statistiques culturelles dans les politiques culturelles nationales	Étude documentaire sur les politiques culturelles nationales ou le plan relatif aux statistiques culturelles	Tous les deux ans	
		4. Élaboration d'un plan/d'une stratégie en matière de statistiques culturelles	Étude documentaire sur les politiques culturelles nationales ou le plan relatif aux statistiques culturelles	Tous les deux ans	
		5. Part des crédits budgétaires nationaux consacrés au secteur de la culture	Étude documentaire sur les budgets nationaux	Chaque année	
		6. Éléments attestant de la législation et des lignes directrices en place pour la préservation et la promotion de la culture, des droits culturels et de la diversité culturelle, avec le cas échéant des modalités d'accès et de partage des avantages applicables à l'accès aux savoirs traditionnels et à leur utilisation, et incluant le patrimoine culturel immatériel et des processus à même d'assurer une participation active des propriétaires traditionnels	Étude documentaire sur les lignes directrices	Tous les deux ans	
		Échelon régional : évaluer dans quelle mesure la politique régionale reconnaît le rôle de la culture dans le développement	7. Éléments attestant de lignes directrices et cadres politiques régionaux soit a) axés sur la culture, soit b) qui reconnaissent le rôle moteur et facilitateur de la culture dans le développement durable	Étude documentaire sur les lignes directrices et cadres politiques régionaux	Tous les deux ans
			8. Inclusion de la culture/des savoirs traditionnels/du patrimoine culturel dans les stratégies et cadres régionaux	Étude documentaire sur les lignes directrices et cadres politiques régionaux	Tous les deux ans
		Échelon régional : évaluer dans quelle mesure les savoirs traditionnels et leurs détenteurs sont protégés	9. Élaboration et présentation d'un cadre d'indicateurs océanien de bien-être culturel aux ministres de la Culture	Cadre proposé et liste de destinataires (ministres de chaque pays)	Tous les deux ans
			10. Éléments attestant que des systèmes de suivi sont en place pour la protection des savoirs traditionnels et des détenteurs de ces savoirs, avec des modalités d'accès et de partage des avantages applicables à l'accès à ces savoirs et à leur utilisation, et incluant le patrimoine culturel immatériel et des processus à même d'assurer une participation active des propriétaires traditionnels	Documents et comptes rendus de réunions attestant d'un système de suivi	Tous les deux ans

Effet	Chaîne de résultats	Indicateur	Source et moyen de vérification	Fréquence
Domaine prioritaire 2 Notre patrimoine culturel, nos expressions artistiques et nos langues sont protégés et sont en plein essor	Échelon national : évaluer les progrès réalisés en vue d'établir des plans de gestion du patrimoine culturel Échelon national : évaluer l'intégration systématique de la culture, des langues et des arts dans l'enseignement élémentaire (de l'éducation préscolaire à la 13 ^e année)	11. Élaboration de plans nationaux de gestion du patrimoine culturel et allocation de crédits budgétaires nationaux pour leur mise en œuvre	Étude documentaire sur les plans et budgets nationaux	Tous les deux ans
		12. Production de manuels et de ressources pour l'enseignement de la culture, des langues locales et des arts au niveau des écoles primaires (de la 1 ^{re} à la 8 ^e année)	Manuels disponibles, par groupe d'âge et pays	Tous les deux ans
	Échelon régional : évaluer les progrès accomplis pour réaliser le Plan d'action régional du Pacifique pour le patrimoine mondial et pour soutenir les pays afin qu'ils ratifient les conventions culturelles de l'UNESCO Échelon régional : évaluer le soutien apporté à la revitalisation des langues, du patrimoine et des arts contemporains	13. Inclusion de la culture et des langues dans les programmes de formation des enseignants et leur perfectionnement professionnel	Étude documentaire sur les programmes de formation des enseignants et de perfectionnement professionnel des enseignants océaniques	Tous les deux ans
		14. Éléments attestant de programmes de redynamisation des langues à l'échelon communautaire et/ou de l'éducation formelle (élémentaire et supérieure)	Étude documentaire sur les supports de formation sur les langues océaniques locales, par pays	Tous les deux ans
		15. Pourcentage d'heures d'enseignement par semaine réservées à la culture, aux langues et aux arts dans le primaire et le secondaire	Étude documentaire sur les programmes d'enseignement formel primaire et secondaire	Tous les deux ans
	Échelon régional : évaluer les progrès accomplis pour réaliser le Plan d'action régional du Pacifique pour le patrimoine mondial et pour soutenir les pays afin qu'ils ratifient les conventions culturelles de l'UNESCO Échelon régional : évaluer le soutien apporté à la revitalisation des langues, du patrimoine et des arts contemporains	16. Soutien aux membres du CORP pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action régional du Pacifique pour le patrimoine mondial 2021+	Registre des activités	Chaque année
		17. Soutien régional apporté aux pays pour la ratification des conventions culturelles de l'UNESCO	Registre des activités, nouvelles ratifications	Chaque année
		18. Initiatives régionales et soutien technique aux pays en faveur de la revitalisation des langues océaniques	Registre des activités et documents des initiatives régionales	Chaque année
		19. Initiatives et programmes régionaux de soutien aux arts contemporains et patrimoniaux dans le Pacifique	Étude documentaire sur les initiatives et programmes régionaux	Tous les deux ans

Effet	Chaîne de résultats	Indicateur	Source et moyen de vérification	Fréquence	
Domaine prioritaire 3 Nos cultures sont considérées comme faisant partie intégrante du bien-être économique, environnemental, social et spirituel	Échelon national : évaluer les programmes de plaidoyer et de sensibilisation communautaires sur la culture	20. Éléments attestant de programmes de plaidoyer communautaires sur la valeur de la culture proposés par différents organismes nationaux, tels que les institutions publiques, les services de la culture et les organismes de la société civile	Étude documentaire sur les programmes de plaidoyer communautaires	Tous les deux ans	
		21. Nombre d'institutions accréditées qui, dans le cadre de leur offre de formation, proposent des cours/services d'accréditation/qualifications/modules de perfectionnement des compétences ciblant le secteur de la culture, accessibles notamment aux artistes. Domaines d'intérêt ciblés : tourisme culturel durable, leadership des jeunes, entrepreneuriat, maîtrise du numérique et commercialisation en ligne	Étude documentaire sur les formations proposées par des institutions accréditées	Tous les deux ans	
	Échelon national : évaluer les actions réalisées en faveur du tourisme culturel durable	22. Éléments attestant de dispositifs d'appui au renforcement du tourisme culturel durable ainsi que d'une aide ciblée destinée aux producteurs culturels et créatifs, aux petites et moyennes entreprises (PME) et à d'autres industries artisanales en faveur d'expériences et de produits touristiques uniques, diversifiés et de qualité	Étude documentaire sur les politiques culturelles nationales, les politiques touristiques nationales et examen des mesures d'incitation économique	Tous les deux ans	
	Échelon national : évaluer les contenus locaux diffusés à la radio et à la télévision grand public	23. Éléments attestant de la diffusion de contenus locaux dans les émissions nationales radio et télédiffusées, et nombre de ces émissions diffusées en langue(s) locale(s) ; et de la présence d'écrivains, producteurs, réalisateurs et acteurs autochtones dans le contenu grand public	Enquête auprès des agences nationales de radiodiffusion	Tous les deux ans	
	Échelon régional : évaluer les outils de communication numérique et de masse aux fins de la culture	24. Création d'une plateforme de ressources sur les outils de communication numérique et de masse pour le Pacifique	La plateforme de ressources sur les outils est disponible	Chaque année	
	Échelon régional : évaluer la mise en œuvre et les effets du FestPAC		25. Examen du FestPAC achevé, et lignes directrices à l'intention des pays hôtes élaborées et mises en œuvre (modèle hybride/plateforme numérique inclus)	L'examen et les lignes directrices du FestPAC sont disponibles et ont été partagés	Année 1, cycle de 4 ans du FestPAC
			26. Création et mise en œuvre du Programme des jeunes ambassadeurs du FestPAC	Les formulaires d'évaluation du Programme des jeunes ambassadeurs du FestPAC sont disponibles	Cycle de 4 ans du FestPAC
		27. Un modèle d'évaluation du FestPAC a été créé. Il comprend i) une évaluation destinée aux pays participants et ii) un suivi du nombre de forums et d'espaces de collaboration entre artistes prévus dans le programme du FestPAC	Les formulaires d'évaluation du FestPAC sont disponibles	Cycle de 4 ans du FestPAC	

Effet	Chaine de résultats	Indicateur	Source et moyen de vérification	Fréquence
Domaine prioritaire 4 Nous promouvons la culture de manière innovante pour les générations futures	Échelon national : évaluer les mesures d'incitation nationales pour les industries culturelles et créatives Échelon national : évaluer le renforcement des capacités nationales pour les ICC	28. Soutien des pouvoirs publics, par exemple plans de relance pour les industries culturelles et créatives, avec incitations fiscales, appui aux PME ou subventions/prêts 29. Nombre d'institutions accréditées qui, dans le cadre de leur offre de formation, proposent des cours/services d'accréditation/qualifications/modules de perfectionnement des compétences ciblant le secteur de la culture, accessibles notamment aux artistes. On ciblera plus particulièrement les domaines d'intérêt suivants : tourisme culturel durable, leadership des jeunes et programme des jeunes ambassadeurs.	Étude documentaire sur les plans et budgets nationaux Étude documentaire sur les formations proposées par des institutions accréditées	Tous les deux ans Tous les deux ans
	Échelon régional : évaluer les échanges régionaux et internationaux à l'intention des artistes, des praticiens et des producteurs	30. Éléments attestant de la mise en place de nouvelles offres de formation, enseignement et développement des compétences pour les praticiens des industries culturelles et créatives (artistes, producteurs culturels), notamment des programmes de développement régional/internationaux et des échanges culturels	Liste de nouvelles initiatives à l'intention des praticiens des ICC	Chaque année
	Échelon régional : évaluer les débouchés commerciaux pour les biens et services culturels et créatifs	31. Rapport d'étude exploratoire des débouchés commerciaux/possibilités d'intégration aux marchés à l'échelle régionale et internationale pour les biens et services culturels et créatifs, notamment l'analyse du PACER Plus et les dispositifs sous-régionaux (par exemple, les accords commerciaux du GFLM)	Le rapport d'étude exploratoire est disponible.	Chaque année
	Échelon national : évaluer le renforcement des capacités et la formation dans le domaine des statistiques culturelles	32. Éléments attestant de la formation et du renforcement des capacités en matière de statistiques culturelles	Registre des activités et documentation sur la formation aux statistiques culturelles (cahier des charges, résultats de l'évaluation des formations, participants)	Chaque année
	Échelon national : évaluer les investissements nationaux dans les statistiques culturelles	33. Suivi des crédits budgétaires affectés à la compilation de statistiques culturelles	Étude documentaire sur les budgets nationaux	Tous les deux ans
	Échelon national : évaluer l'engagement pris à l'échelon national pour compiler les statistiques culturelles	34. Inclusion d'ensembles de données dans les recensements nationaux	Étude documentaire sur les recensements nationaux	Tous les deux ans
Les statistiques culturelles sont actualisées, accessibles et utilisées à l'appui d'une prise de décision efficace et ciblée	Échelon régional : évaluer le soutien régional apporté à l'élaboration de statistiques culturelles	35. Boîte à outils sur les statistiques et indicateurs culturels élaborée, et formation à son utilisation offerte	Registre des activités, boîte à outils disponible, documentation sur la formation	Chaque année
		36. Plateforme/portail régional sur les statistiques culturelles créé et administré en collaboration avec les pays et les organisations membres du CORP	Plateforme en ligne, disponible et utilisée (visites)	Chaque année

Effet	Chaîne de résultats	Indicateur	Source et moyen de vérification	Fréquence
Indicateurs transversaux	Échelon national et régional : évaluer l'inclusion de la jeunesse et l'engagement en faveur de la jeunesse dans le domaine culturel	37. Éléments attestant de programmes en faveur de la jeunesse et de la culture à l'échelle nationale et régionale, notamment dans le domaine du leadership des jeunes, du mentorat, de l'entrepreneuriat et du développement, et offrant des possibilités de dialogue intergénérationnel et de transmission des savoirs et des compétences aux jeunes	Étude documentaire sur les programmes en faveur de la jeunesse et de la culture à l'échelle nationale et régionale	Tous les deux ans
	Échelon national et régional : évaluer l'étendue des travaux de recherche ayant trait à la culture menés à l'échelle nationale et régionale dans tous les domaines prioritaires	38. Éléments attestant du soutien apporté à l'échelon national et régional aux mesures d'aide, financements et protocoles de recherche mis en place en matière de culture	Financement de la recherche ayant trait à la culture	Tous les deux ans
	Échelon national et régional : évaluer le renforcement des capacités et la formation dans le secteur culturel pour tous les domaines prioritaires	39. Éléments attestant d'activités nationales et régionales de formation et de renforcement des capacités dans chacun des domaines prioritaires de la Stratégie (cadres de politique culturelle, patrimoine culturel, bien-être culturel), innovation culturelle et statistiques culturelles)	Documentation sur les possibilités de renforcement des capacités, registre des activités et documentation sur la formation aux statistiques culturelles (cahier des charges, résultats de l'évaluation des formations, participants)	Chaque année
Tous les produits	Les informations sur la Stratégie culturelle régionale océanienne sont visibles et accessibles à tous les États et Territoires insulaires océaniques	40. Relevés de conclusions des réunions du CPAC et de la Conférence des ministres de la Culture	Relevés de conclusions disponibles et diffusés	Chaque année

Principes directeurs

Le Plan de SEA est guidé par sept principes clés. Il s'inscrit dans une démarche de résolution des problèmes visant à renforcer les relations, en mettant l'accent sur l'apprentissage ; il est ancré dans la culture et contextualisé grâce à ses qualités d'adaptation ; il est axé sur les capacités, spécifique à chaque pays et fondé sur des données d'envergure régionale.

Démarche de résolution des problèmes : Le Plan de SEA de la Stratégie culturelle régionale océanienne est conçu selon une démarche de résolution des problèmes. Cette dernière consiste non seulement à planifier les activités de manière rigoureuse et systématique, mais aussi à réfléchir à ce que nous savons, sur la base de données factuelles, et à ce que nous devons encore vérifier à l'aide de différents types de données. Il s'agit également de réexaminer les facteurs en jeu afin d'adopter une approche pluridimensionnelle qui appréhende les questions politiques, économiques, socioculturelles et technologiques dans le contexte de la culture et du développement. Ainsi, il sera possible de suivre en continu les progrès et les évolutions du secteur de la culture au regard des priorités et des indicateurs qui ont été définis, ce qui permettra ensuite de rectifier et de réajuster les interventions.

Renforcement des relations : Le Plan de SEA de la Stratégie culturelle régionale océanienne met l'accent sur des partenariats stratégiques, de manière à améliorer la collaboration et à renforcer la coopération entre les organismes nationaux et les communautés à l'échelle des pays, entre les pays membres et les organisations régionales, ainsi qu'avec les partenaires du développement et organisations à l'échelle internationale.

Accent mis sur l'apprentissage : La Stratégie et son Plan de SEA reposent sur une culture de l'apprentissage. Le Plan de SEA vise à mieux comprendre les priorités culturelles dans les différents pays océaniques, ainsi que les capacités existantes et les différents types de données en matière de développement culturel. Il aide le groupe de travail et les pays océaniques à évaluer et à examiner les données quantitatives et qualitatives ainsi que toutes autres données recueillies au cours des activités de SEA, et ce, afin de renforcer la planification et l'établissement de priorités à l'échelon national et régional pour intensifier les efforts visant à atteindre les objectifs prioritaires et les indicateurs qui ont été fixés.

Ancrage dans la culture et contextualisation : Le Plan de SEA est conçu pour que les données attestant des évolutions s'appuient sur des modalités contextuelles et culturelles, au lieu de se concentrer uniquement sur des indicateurs quantitatifs. Pour cela, les méthodes océaniques de collecte et d'analyse des données seront adaptées et différentes formes d'expressions culturelles attesteront des changements et seront intégrées aux systèmes d'établissement de rapports et de réflexion.

Qualités d'adaptation : Le Plan de SEA est conçu pour être capable de s'adapter. Des processus et mécanismes inspirés des quatre premiers principes permettront d'assurer un apprentissage continu et de s'adapter aux changements de priorités à mesure que des progrès seront réalisés dans le cadre de la Stratégie et que ses objectifs à court terme seront atteints. Ces capacités d'adaptation seront essentielles pour faire en sorte que les dispositifs de SEA restent pertinents et contextualisés.

Approche axée sur les capacités : Le Plan de SEA est conçu pour recenser et renforcer les capacités des pays océaniques en matière de collecte de données, d'établissement de rapports, d'analyse et de réflexion. Il vise également à déterminer dans quels domaines les ressources et les capacités en matière de développement culturel doivent être renforcées. Pour cela, la CPS et le groupe de travail collaboreront étroitement avec les ministères de la Culture et les conseils des arts des pays océaniques.

Document tenant compte des spécificités de chaque pays et fondé sur des données d'envergure régionale : Le Plan de SEA est en adéquation avec les priorités de la Stratégie, tout en tenant compte du fait que ces priorités revêtent des aspects différents en fonction des pays océaniques. L'évaluation des progrès réalisés au regard des buts et objectifs de la Stratégie peut être adaptée et peut varier selon les pays, même si ces différents résultats sont agrégés à l'échelon régional pour guider la planification.

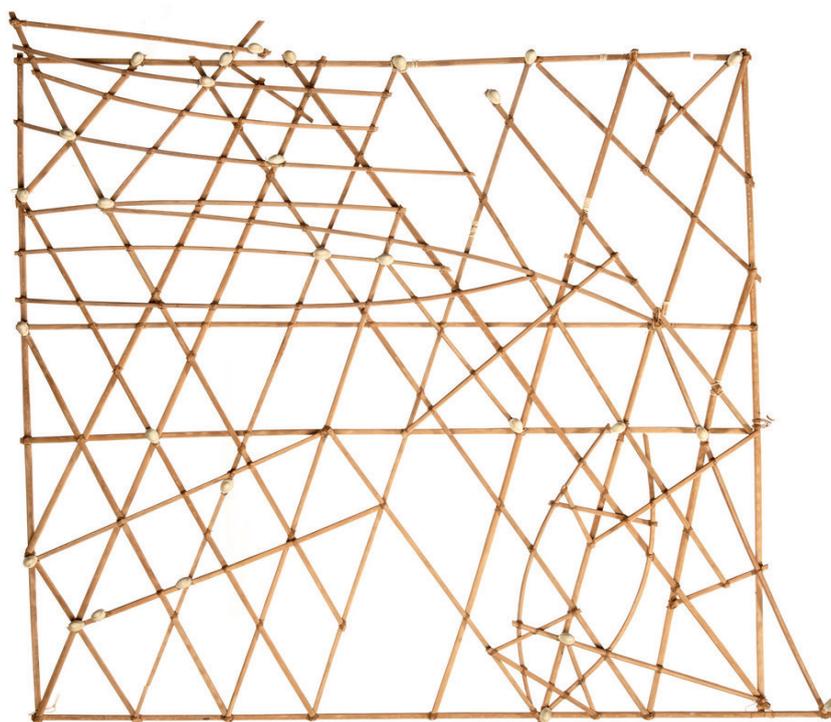
Approche orientée vers l'avenir : Les données recueillies et les activités du Plan de SEA visent à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne, qui s'étendra sur 10 ans. Tourné vers l'avenir, ce plan de SEA suit le fil du récit culturel océanien, en se fondant sur « notre récit » tel qu'il est retranscrit dans la Stratégie et en évoluant sur la voie des priorités définies dans le cadre de la Décennie pour la culture océanienne, et même au-delà.

Le cadre de SEA « Rebbilib »

Le Plan de SEA de la Stratégie s'articule autour de l'instrument « Rebbilib », qui a été mis au point en 2020 par l'équipe SPL de la CPS, chargée du suivi-évaluation et de l'apprentissage (SEA) dans le Pacifique. Cet instrument vient compléter la métaphore océanienne de la navigation et les approches adoptées par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC) aux fins de la conception et de l'élaboration de la Stratégie culturelle régionale océanienne. Le cadre de SEA « Rebbilib » a été conçu comme une approche contextualisée du suivi-évaluation. Il opère une sélection rigoureuse des méthodes et concepts océaniens qui cadrent avec les grandes approches internationales en matière de renforcement des capacités de SEA.

La Rebbilib est un instrument qui s'inspire de trois approches océaniques : la méthodologie *Kakala*, l'approche de la nasse traditionnelle mélanésienne et la méthode du *talanoa*. Ces approches sont complétées par des méthodes participatives traditionnelles couramment utilisées, comme l'observation des participants, les entretiens, les groupes de discussion et les questionnaires d'enquête. « Une grille d'évaluation comprenant trois domaines de SEA – i) personnes, partenariats et planification ; ii) collecte, vérification et analyse des données ; et iii) utilisation des données pour la prise de décision – ainsi que dix sous-domaines d'un système de SEA a été adaptée au contexte océanien. »

Figure 2. L'instrument de navigation « Rebbilib »



Source : Cooper Hewitt, Smithsonian Design Museum ; antérieure à 1950

La cadre du système de SEA adopté par l'équipe SPL de la CPS a été élaboré sous la forme d'un outil d'analyse de situation (diagnostic). Il est adapté d'une grille d'évaluation conçue par ONUSIDA, qui privilégie une logique de renforcement du système en vue de comprendre et de traiter les capacités en matière de SEA. Le cadre se compose de trois domaines et de 10 sous-domaines, qui correspondent à la structure de la Rebbilib. La grille d'évaluation est conçue de manière à permettre à une organisation d'indiquer son propre état d'avancement pour chacun des domaines et sous-domaines, en attribuant le statut « rudimentaire », « en progression » ou « acquis » à ses capacités en matière de SEA. Cette grille d'évaluation a été utilisée en association avec les commentaires issus de *talanoas* et d'un instrument d'enquête. Pour le Plan de SEA de la Stratégie, une initiative similaire sera nécessaire pendant le premier cycle de mise en œuvre de cette Stratégie.

Tableau 5. Cadre du système de SEA

Domaine 1. Moyens humains, partenariats et planification Renforcer l'attention et les capacités accordées aux activités de SEA dans la région. <i>Une première étape essentielle consiste à analyser la situation afin de déterminer les besoins concrets, le degré de préparation et les capacités manquantes au sein des organisations et des organismes, à l'échelle tant nationale que régionale. Afin d'améliorer la coordination entre les organismes d'exécution partenaires et d'alléger la charge liée à l'établissement des rapports, les partenariats stratégiques et la coopération entre les organisations, organismes et ministères compétents sont mis en avant. Les approches de SEA adaptées au contexte et ancrées dans la culture sont également privilégiées dans ce domaine.</i>		
N°	Sous-domaine	Capacités requises
1	Structures, processus et culture organisationnels	Des structures d'appui, des processus et une culture favorable, dans le cadre de laquelle le SEA est jugé utile à tous au sein de l'Organisation et aux principales parties prenantes
2	Moyens humains alloués au SEA	Personnel spécialisé, en nombre suffisant et possédant les compétences adéquates pour mener les activités liées au SEA
3	Planification du SEA	Plan de SEA chiffré rattaché à la mise en œuvre de la Stratégie
4	Partenariats aux fins de la planification, de la gestion ou de la coordination du système de SEA	Différents partenaires collaborent à différents niveaux en vue de se répartir les travaux de SEA et de mettre en commun les données.
Domaine 2. Collecte, vérification et analyse des données Production, analyse et interprétation de données inclusives au moyen d'approches participatives. <i>Ces approches participatives s'appuient sur des méthodes océaniques et sur l'expertise locale. On estime que la disponibilité de données de référence à l'échelle infranationale, nationale et régionale favorise l'efficacité et l'efficacé. Dans le cadre de la Stratégie, cela nécessitera d'élaborer et de mettre en place des bases de données culturelles aux fins de la collecte et de l'analyse systématiques des statistiques culturelles.</i>		
N°	Sous-domaine	Capacités requises
5	Suivi	Le personnel assumant des responsabilités en matière de SEA recueille des données, les analyse et en rend compte régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie.
6	Bases de données régionales, nationales et infranationales	Le personnel peut s'appuyer sur des bases de données régionales, nationales et infranationales pour compléter les données recueillies et analysées au sein de son organisation/organisme. Selon que de besoin, les organismes s'emploieront à créer des bases de données sur la culture.
7	Évaluation	Les organisations et les organismes mènent des évaluations dans les domaines prioritaires à des fins d'intervention, d'amélioration et d'apprentissage.
8	Considérations relatives à la dimension de genre et à l'équité dans le SEA	La dimension de genre et l'équité sont prises en compte dans toutes les activités de SEA de sorte à mettre en évidence les effets différenciés des interventions, en particulier sur les personnes défavorisées ou exclues.
Domaine 3. Utilisation des données aux fins de la prise de décision Une approche systémique fondée sur une démarche adaptée au contexte et ancrée dans la culture. <i>Il est donc important de veiller à ce que des méthodes et processus rigoureux de collecte de données soient repris dans les approches de vérification et à ce que l'interprétation des données aux fins d'une prise de décision efficace prenne en compte des données à la fois objectives et subjectives et des éléments à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ceux-ci doivent être examinés sous l'angle local et culturel ainsi que dans une perspective mondiale. La mise en commun des données à travers les différents organismes/organisations et à l'échelle nationale et régionale doit être opérée selon des principes déontologiques de bonne pratique et dans le respect des droits d'auteurs et de la souveraineté des données.</i>		
N°	Sous-domaine	Capacités requises
9	Mise à profit du SEA	Les données relatives au SEA sont exploitées aux fins de la prise de décisions portant sur les interventions et les investissements.
10	Appui à l'utilisation du SEA	Les données sont recueillies et présentées de manière à faciliter leur utilisation à tous les niveaux au sein de l'Organisation.

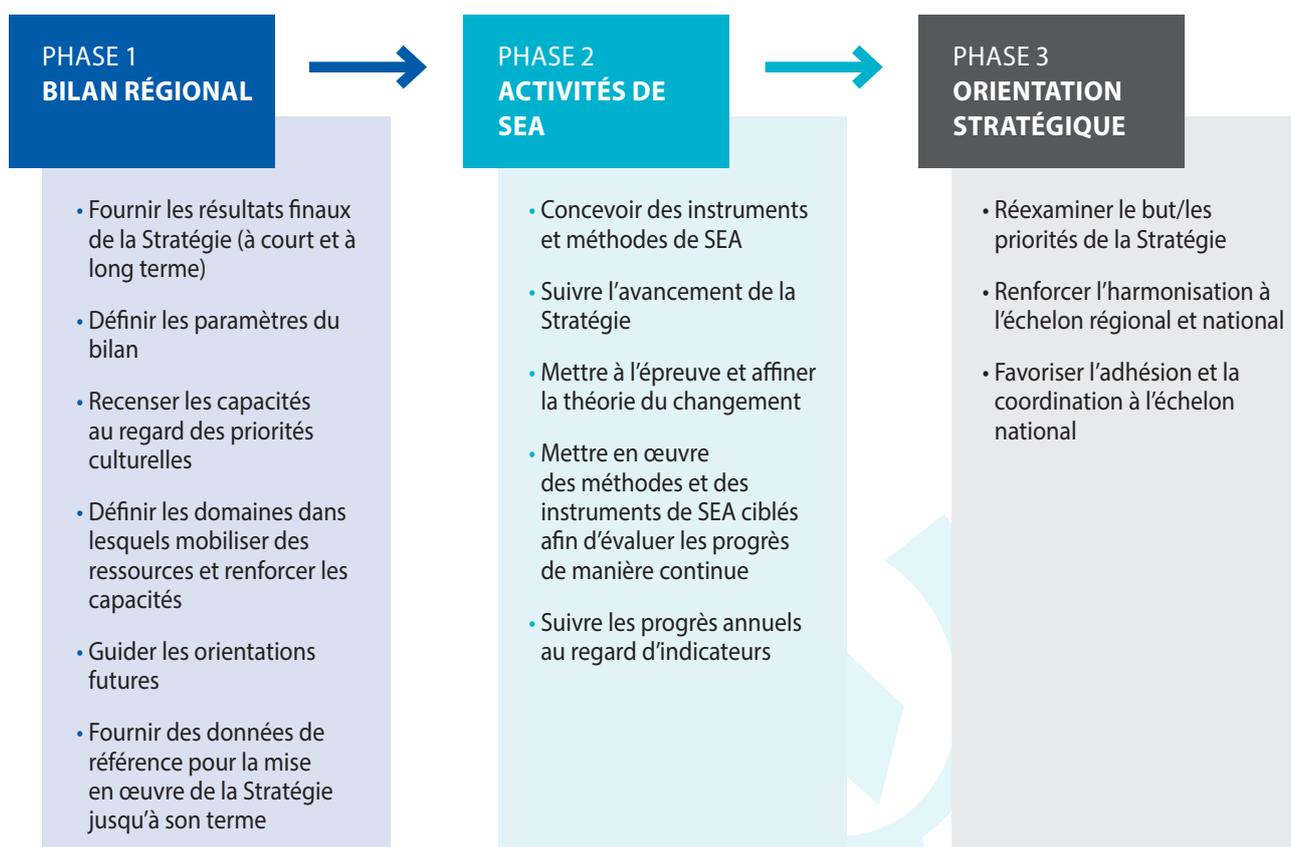
Activités de SEA

L'instrument de SEA « Rebbilib » éclairera l'élaboration, la conception et l'application de méthodes et d'outils océaniques, qui seront utilisés pour suivre et évaluer la mise en œuvre et les effets de la Stratégie culturelle régionale océanique. Le Plan de SEA se compose de trois grandes phases d'activités, qui correspondent aux deux cycles quinquennaux de mise en œuvre de la Stratégie.

La figure 3 (Théorie du changement) récapitule les principales activités associées au Plan de SEA :

1. Réaliser un bilan régional global du développement culturel, des systèmes et des capacités (phase 1 : 2022–2027).
2. Mener des activités spécifiques de SEA en fonction des indicateurs prioritaires de la Stratégie (phase 1 : 2022–2027 ; phase 2 : 2027–2032).
3. Rédiger un rapport de synthèse concernant l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanique (2022–2032).

Figure 3. Aperçu des activités et de leurs principaux objectifs



Les activités et les échéances associées sont détaillées ci-dessous et résumées dans le tableau 6.

Tableau 6. Activités et calendrier prévu pour le Plan de SEA de la Stratégie culturelle régionale océanienne

Calendrier	Stratégie culturelle régionale océanienne	Plan de SEA de la Stratégie
2021		
Juin	Le secrétariat reçoit les informations recueillies dans le cadre des consultations nationales.	Discussions internes au sein de la CPS et ajustement des projets de plan de SEA et de plan de communication
Juillet-octobre		Ajustement des priorités et indicateurs de la Stratégie
Novembre	Finalisation de la Stratégie avec le groupe de travail sur la culture	Consultation du groupe de travail sur la culture concernant les échéances du Plan de SEA, du Plan de communication et du Plan de mise en œuvre de la Stratégie
2022		
Avril	Examen par le CPAC de la Stratégie culturelle régionale océanienne, du calendrier et de la portée du Plan de communication et du Plan de mise en œuvre, ainsi que du projet de plan de SEA	
	Présentation de la Stratégie aux ministres de la Culture	
Mai	Ajustement de la Stratégie – phase 1 : 2022–2027	Le groupe de travail se réunit à nouveau pour examiner les dernières modifications de la Stratégie et des documents qui l'accompagnent
		Déploiement de la phase 1 du Plan de communication de la Stratégie culturelle régionale océanienne
Juin	Finalisation du Plan de SEA	Le groupe de travail se réunit à nouveau pour examiner le Plan de SEA final (réunion du CPAC pour approbation)
Juillet	Préparation et travail de fond pour le bilan régional des capacités de SEA	Bilan régional des capacités de SEA
Août-décembre	Approbation et déploiement de la phase 1 du cycle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des modèles de rapport test de SEA de la Stratégie, en consultation avec le groupe de travail sur la culture • Utilisation de modèles pour examiner les premiers progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan de communication, ainsi que ses premières retombées et les enseignements qu'on peut en tirer

Suivi

Le Plan de SEA de la Stratégie donne la priorité au suivi des performances et au suivi tenant compte de la complexité. Le suivi des performances consistera à collecter et à analyser des données pour mesurer les indicateurs relatifs aux produits et effets. Cette activité permettra de déterminer régulièrement si la mise en œuvre de la Stratégie produit les effets attendus et atteint les résultats escomptés, tels qu'énoncés dans la Théorie du changement et le Cadre logique. Les outils de SEA seront à la fois qualitatifs et quantitatifs et s'inspireront des méthodes océaniques au sein du cadre « Rebbilib » plus large. La collecte des données inclura les tâches suivantes :

1. un **bilan initial** du développement, des systèmes et des capacités dans le domaine culturel, qui permettra d'obtenir un état des lieux général du secteur de la culture utilisé comme point de référence pour mesurer l'impact de la Stratégie et suivre ses résultats ;
2. des tests d'aptitude réalisés après les formations pour les principales activités formelles de renforcement des capacités ;
3. des feuilles de présence pour tous les grands événements du programme, afin d'évaluer l'assiduité des participants et de connaître leurs caractéristiques démographiques ;
4. des bases de données pour mesurer la portée des formations, des activités d'assistance technique, des ateliers et des autres événements du programme dans le cadre d'un suivi continu ; et
5. un suivi des sources de données secondaires, par exemple le suivi régulier des données gouvernementales et non gouvernementales, qui donnent des informations sur les mesures législatives et les activités culturelles, conformément à la liste d'indicateurs nationaux et régionaux qui a été dressée.

Les méthodes de suivi tenant compte de la complexité permettront d'examiner les problèmes susceptibles de survenir pendant la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que les facteurs évolutifs liés au contexte, qui ont des répercussions sur l'efficacité. Ce type de suivi tient compte de la manière dont le changement est survenu, des raisons de ce changement et du rôle de la Stratégie dans celui-ci. Il s'appuiera sur des méthodes de collecte et d'analyse des données participatives et adaptées au contexte culturel, telles que :

6. la narration (notamment des récits de changement, des récits photographiques et de la narration numérique) pour faire entendre la voix des partenaires et bénéficiaires auprès des décideurs, pour mettre en avant les réussites potentielles, les défis et les trajectoires de changement, ainsi que pour tirer parti du caractère visuellement attractif des activités soutenues ;
7. la méthode du *talanoa* pour faciliter les sessions de réflexion et les échanges d'idées ; et
8. l'analyse des contributions afin de mieux comprendre comment le changement survient et de mieux cerner les enseignements tirés des approches contextuelles efficaces pour la mise en œuvre de la Stratégie.

Des données ventilées par genre, âge et situation au regard du handicap seront collectées dès que possible, et une analyse spécifique sera menée sur la participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Le suivi des données influera sur la prise de décision et sur l'affectation des ressources. Chaque année, des exercices d'analyse seront menés pour définir ce qui fonctionne et repérer les domaines dans lesquels les progrès sont insuffisants. Les données de suivi et les principaux indicateurs cibles seront contrôlés régulièrement au moyen d'un tableau de bord en ligne.

9. Il est recommandé de confier la supervision du suivi et de la mise en œuvre du Plan de SEA au groupe de travail de la Stratégie culturelle régionale océanique, en collaboration avec le secrétariat et sous la responsabilité du CPAC et des ministres de la Culture.

Phase 1 | Bilan national et régional

Évaluation du développement culturel, des systèmes et des capacités

Un bilan national était initialement prévu dans le cadre des discussions préliminaires relatives à la phase 2 de la Stratégie culturelle régionale 2010–2020. Ce bilan devait commencer au milieu de l'année 2019. Comme il n'a finalement pas eu lieu, il est impératif que les activités du Plan de SEA de la Stratégie débutent par cette activité. La méthodologie et les processus sont adaptés des plans originaux, mais ils ont été complétés par une étude de cadrage régionale des membres du CORP et partenaires du développement. Un bilan national commencera en 2022 pour dresser un panorama complet du développement culturel et des capacités de SEA dans tous les États et Territoires insulaires océaniques membres. Ce bilan concernera le travail mené par les pays océaniques sur tous les aspects du développement culturel, et pas uniquement sur ceux liés à la Stratégie culturelle régionale. Il permettra d'étudier en détail les ressources, les capacités et les fonctions existantes du secteur culturel ainsi que les projets de développement ultérieur, et d'apporter le point de vue des pays océaniques sur la valeur ajoutée de la Stratégie culturelle régionale océanique. Les questions générales traitées dans le bilan seront les suivantes :

- Quelles ont été les priorités des États et Territoires insulaires océaniques qui sont parties à la Stratégie en matière de développement culturel ces cinq dernières années ?
- Dans quelle mesure la Stratégie permettra-t-elle à chaque pays océanique d'atteindre ses principales priorités culturelles ?
- De quels mécanismes institutionnels, ressources et capacités le secteur dispose-t-il ?
- Comment les priorités des pays océaniques sont-elles liées les unes aux autres et se nourrissent-elles les unes des autres ?
- Quelles sont les capacités actuelles en matière de SEA au sein des principaux organismes culturels nationaux dans chaque pays océanique ?
- Quelles sont les plus grandes difficultés/principaux obstacles en matière de développement culturel et de croissance du secteur dans chaque pays océanique ?
- Quels sont les mandats et activités dans le domaine culturel au sein des organisations membres du CORP ?
- Quels partenaires du développement disposent d'un mandat relatif à la culture dans leurs domaines de financement prioritaires ? À quels aspects de la culture apportent-ils leur soutien ? Comment mieux exploiter ce soutien pour améliorer les effets de la Stratégie régionale culturelle océanique ?
- Comment les membres du CORP et les partenaires du développement peuvent-ils collaborer pour renforcer les capacités en matière de SEA en vue de développer le secteur de la culture et de mettre en œuvre le Plan de SEA de la Stratégie ?
- À l'échelon national (et régional), que pourrait-on modifier pour faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie ?

Le groupe de travail de la Stratégie culturelle régionale océanique validera le cahier des charges et le périmètre du bilan qui sera réalisé et géré par la CPS en 2022, tandis que le groupe de travail sera régulièrement mis au courant des avancées. Des informations seront collectées grâce à des visites dans les différents pays, à des communications avec le secteur culturel, ainsi qu'à des enquêtes et/ou à une étude documentaire. Les résultats du bilan seront présentés au groupe de travail sur la culture et serviront de base à un rapport qui sera remis au CPAC. Ce rapport renfermera un état des lieux et une description de l'orientation stratégique souhaitée pour renforcer les capacités en matière de SEA dans le domaine de la culture au sein des pays océaniques.

Pourquoi est-ce nécessaire ?

Un bilan est important pour plusieurs raisons :

1. Il permettra de dresser un bilan national du secteur de la culture dans les États et Territoires insulaires océaniques membres et de connaître les difficultés/obstacles propres au développement culturel, ainsi que les agences nationales partenaires ayant différents rôles et responsabilités en lien avec la culture et le développement culturel.
2. Il permettra de dresser un état des lieux du secteur et servira d'analyse de la situation de référence dans chaque pays océanique membre, pour savoir où il se situe par rapport aux domaines prioritaires de la Stratégie.
3. Il offrira un aperçu régional des organisations membres du CORP et des partenaires du développement activement engagés dans le domaine de la culture et du développement, ainsi que des ressources consacrées à la culture et des activités qui constituent la manifestation concrète du programme culturel à l'échelon régional.
4. Il permettra d'exposer les résultats, de préciser les facteurs ayant contribué à l'obtention de ces résultats, et de définir les domaines dans lesquels un soutien accru sera nécessaire, autant d'éléments essentiels à la planification et à la mobilisation des ressources pour la Stratégie.
5. Il permettra de dresser une liste de référence des activités liées au développement culturel afin d'appuyer la bonne exécution du Plan de SEA et l'établissement de rapports. Cela permettra de mieux comprendre les évolutions qui se sont produites au fil du temps, un élément qui faisait défaut dans la stratégie précédente.
6. Il permettra de recenser les capacités en matière de SEA à l'échelon national et régional et aidera à mieux comprendre quels types d'interventions de renforcement des capacités devront être facilitées dans le premier Plan de mise en œuvre de la Stratégie.

Phase 2 | Rapport de synthèse sur l'avancée de la mise en œuvre

Un rapport de haut niveau sera rédigé par les pays océaniques conformément au calendrier du Plan de mise en œuvre qui a été convenu. Cela permettra de réaliser une évaluation progressive de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanique et de mieux comprendre les priorités et les capacités dans le domaine culturel. Il s'agira d'un rapport papier « test » dans lequel chaque pays océanique devra indiquer brièvement sur quelles priorités de la Stratégie culturelle régionale océanique il travaille, quels ont été les progrès réalisés et quelles données permettent de faire état de ces progrès. Le rapport mettra à l'épreuve la théorie du changement ainsi qu'un cadre de résultats, et déterminera les formes de données culturellement ancrées dont disposent les pays océaniques. Enfin, il cherchera à définir sur quelles priorités ou activités non incluses dans la Stratégie culturelle régionale océanique, mais présentant un intérêt pour le développement culturel, travaillent les pays océaniques.

Voici les principales questions auxquelles les pays océaniques s'efforceront de répondre dans leur rapport :

1. Sur quelles priorités de la Stratégie culturelle régionale océanique le pays a-t-il réalisé le plus (et le moins) de progrès ? Quelles évolutions ont eu lieu ?
2. Quelles parties prenantes participent à la mise en œuvre de la Stratégie ?
3. Quelles activités ont été mises en place autour du développement et de la professionnalisation du secteur culturel ?
4. Quelles approches et activités ont donné les meilleurs résultats (et les moins bons) pour la réalisation de chaque objectif ?
5. Quelles ressources et quelles capacités manque-t-il pour progresser vers la réalisation de chacun des objectifs de la Stratégie culturelle régionale océanique ?
6. Quelles données probantes permettent d'évaluer les progrès (données quantitatives, qualitatives et culturellement ancrées) ?

Évaluation

Deux évaluations sommatives externes (indépendantes/externes) seront menées à l'issue du premier cycle de mise en œuvre (2027) et à la fin de la Décennie (2032). Les évaluations reposeront sur des méthodes réalistes permettant de savoir comment et dans quel contexte les résultats ont été obtenus (ou non). Les pays et les parties prenantes seront étroitement impliqués dans les processus d'évaluation, et le cahier des charges sera élaboré conformément aux lignes directrices de la CPS et en consultation avec le CPAC. L'évaluation s'accompagnera d'une réponse des ministres de la Culture, largement diffusée en vue des futurs travaux de planification et d'apprentissage associés à la Stratégie culturelle régionale océanique.

Apprentissage

La plupart du temps, trois stratégies permettront de tirer des enseignements et de les prendre en compte :

1. Établissement d'une liste des enseignements tirés des activités de mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanique menées à l'échelon national et l'échelon régional.
2. Travaux de recherche participative sur le secteur de la culture, qui incluront l'évaluation des politiques culturelles nationales et d'autres rapports et textes de loi pertinents.
3. Exercices d'apprentissage spécifiques réalisés entre la CPS, les partenaires régionaux et les pays membres dans chaque plan de mise en œuvre prévu.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie seront regroupés dans une série d'outils de connaissance largement diffusés au sein du réseau de toutes les parties prenantes de la Stratégie.

Il s'agira notamment de communiqués de presse et de points sur l'avancée de la Stratégie, de courts articles diffusés en ligne, de récits numériques par/avec des pays membres, de supports didactiques pour l'assistance technique, de notes d'orientation et d'une publication mettant en avant des récits autour de la Stratégie culturelle régionale océanienne et de l'impact de cette dernière.

Rapports

Des comptes rendus et rapports réguliers seront compilés pour chaque phase de mise en œuvre (rapports d'avancement) et une fois que la Stratégie culturelle régionale océanienne sera achevée (rapport final). Rédigés simplement et axés sur les effets, ces rapports seront assortis de supports visuels et de liens hypertextes visant à faciliter la compréhension de sujets complexes et de grandes quantités d'informations. Les données quantitatives seront présentées sous forme de tableaux et graphiques adaptés à un public externe. Le rapport final (descriptif et financier) couvrira toute la période de mise en œuvre et sera présenté au CPAC et aux ministres de la Culture avec l'évaluation finale de la Stratégie.

Stockage des données

Dans la mesure du possible, les données seront regroupées à l'aide de Kobo Toolbox. Ce logiciel fonctionne à la fois en ligne et hors ligne, il est facile à installer et a un bon rapport coût-efficacité. Il permet de gagner du temps pour la saisie des données et est compatible avec une large gamme de logiciels de visualisation des données. De grands ensembles de données sont stockés en toute sécurité sur les serveurs de la CPS, et certains membres se verront accorder un accès limité pour modifier les données et un accès pour les visualiser. La qualité des données sera garantie par un processus d'examen par les pairs au sein de l'équipe SEA de la Division HRSD, supervisé par le/la chef-fe d'équipe de la Division HRSD chargé-e du SEA et de la gestion des connaissances. Dans le cadre de ce processus, les données reçues des diverses sources seront régulièrement évaluées et examinées. Le travail de stockage et de partage des données sera mené en étroite collaboration avec l'équipe de la Plateforme de données océaniques de la CPS ; il sera dûment tenu compte des questions sensibles de souveraineté des données, en limitant l'accessibilité de celles-ci si nécessaire. Les exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne seront notamment prises en compte.

Rôles et responsabilités

Le tableau suivant définit les rôles et responsabilités concernant les activités de SEA, en fonction des différents outils de SEA.

Tableau 7. Désignation des rôles et responsabilités pour les activités de SEA associées à la Stratégie culturelle régionale océanique

Outil	Ventilation	Indicateur	Méthode de collecte	Moment de collecte	Échantillon	Population cible	Outil élaboré par	Géré par	Nettoyé et analysé par
1. Diagnostic pour le bilan national	Pays, politiques culturelles, législation, ratification, etc.	3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 34, 37	Questionnaire, matrice de rapport	Année 1–2	Pays membres de la CPS	États et Territoires insulaires océaniques	CPS	Organisme culturel national, CPS	CPS
2. Diagnostic pour le bilan régional	Organisation, type, nature de mandat et plan de travail en matière de culture, activités	3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 34, 37	Questionnaire, matrice de rapport	Année 1–2	Organisations membres du CORP, organismes internationaux	Région	CPS	CPS	CPS
3. Base de données pour la formation et l'assistance technique	Type d'activité, pays, secteur, type d'organisation, genre, groupe d'âge, handicap, urbain/rural	16, 17, 18, 35	Base de données Excel	Tous les deux ans	Toute la formation et l'assistance technique	Activités de renforcement des capacités au titre de la Stratégie	CPS	CPS	CPS
4. Feuilles de présence pour toutes les formations	Organisation, type, niveau, genre, groupe d'âge, handicap, urbain/rural	32, 35, 39	Tableau écrit à la main ou formulaire Kobo	Au début de chaque formation formelle	Tous les participants	États et Territoires insulaires océaniques	CPS	CPS	CPS
5. Feuilles d'évaluation pour toutes les formations	Organisation, type, niveau, genre, groupe d'âge, handicap, urbain/rural	32, 35, 39	Tableau écrit à la main ou formulaire Kobo	À la fin de chaque formation formelle	Tous les participants	États et Territoires insulaires océaniques	CPS	CPS	CPS
6. Test d'évaluation des capacités avant et après le suivi	Pays, secteur, type d'organisation, genre, groupe d'âge, handicap, urbain/rural	32, 35, 39	Questionnaire	Au début et à la fin de chaque formation formelle	Tous les participants	Praticiens du secteur de la culture et groupes ciblés	CPS	Autoadministré	CPS

Outil	Ventilation	Indicateur	Méthode de collecte	Moment de collecte	Échantillon	Population cible	Outil élaboré par	Géré par	Nettoyé et analysé par
7. Examen des budgets, plans, stratégies, cadres et programmes d'enseignement à l'échelon national	Pays, secteur, type, portée, cible	3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 34, 37	Données et politiques accessibles au public	Tous les deux ans	Pays membres de la CPS	États et Territoires insulaires océaniques	CPS	CPS	CPS
8. Matrice de la culture nationale	Type d'activité, pays, secteur, type d'organisation, urbain/rural		Base de données Excel	Tous les deux ans	Pays membres de la CPS	États et Territoires insulaires océaniques	CPS	Organisme culturel national, CPS	CPS
9. Matrice de la culture régionale	Organisation, type, nature de mandat et plan de travail en matière de culture, activités		Base de données Excel	Tous les deux ans	Organisations membres du CORP, organismes internationaux	Région	CPS	CPS	CPS
10. Instrument d'enquête pour les opérateurs publics	Pays, organisation, activité, cible	23	Questionnaire	Tous les deux ans	Pays membres de la CPS	États et Territoires insulaires océaniques	CPS	Organisme culturel national, CPS	CPS
11. Suivi de la communication	Pays, type de média, personnes	1, 2, 36	Statistiques relatives à la page Web et aux réseaux sociaux de la CPS Suivi médiatique	En continu	Toutes les activités de communication	Utilisateurs en ligne et médias	CPS	CPS	CPS

Calendrier indicatif

Le tableau 8 récapitule le calendrier indicatif de mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanique 2022–2032.

Tableau 8. *Calendrier indicatif pour la mise en œuvre des activités de SEA associées à la Stratégie culturelle régionale océanique*

ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Élaboration du système de SEA												
Activités de suivi												
Rapport d'avancement												
Évaluation à mi-parcours												
Fin de l'évaluation de la Stratégie												
Rapport final de la Stratégie												
Sessions d'apprentissage												

Conçu par la Communauté du Pacifique (CPS)
Communauté du Pacifique
Private Mail Bag, Suva, Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Courriel : spc@spc.int
Site Internet : www.spc.int

© Communauté du Pacifique (CPS) 2023

ISBN 978-982-00-1509-8



9 789820 015098